







Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Centre André-Chastel UMR 8150 du CNRS

Protocole de saisine pour expertise des chercheurs spécialistes du vitrail

2024

1. Présentation des chercheurs et de leurs missions.

Les chercheurs spécialistes du vitrail au sein du Centre André-Chastel sont des agents relevant de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, mis à disposition du Centre André-Chastel, ou des agents du CNRS dans le cadre de l'accord-cadre Ministère de la Culture-CNRS.

Ces spécialistes sont tous membres du Corpus Vitrearum international¹ et font appel en tant que de besoin aux autres membres du Comité français du Corpus Vitrearum.

Les missions relèvent de l'expertise en faveur de la connaissance, de la protection et de la conservation du patrimoine des vitraux sur l'ensemble du territoire national.

Missions principales: mener des inventaires, des recherches approfondies et des études de cas, donner des avis scientifiques, réaliser des publications, et contribuer, à l'enrichissement des bases de données nationales et à la création, en partenariat entre le ministère de la Culture et le Centre André-Chastel, d'un portail numérique dédié au vitrail.

L'expertise repose sur :

- l'inventaire exhaustif des vitraux antérieurs à la Révolution (Recensement des vitraux anciens de la France);
- la connaissance approfondie des sources d'archives et des documentations des ateliers;
- la connaissance approfondie de l'histoire et de l'identification en atelier des techniques anciennes et contemporaines;
- la connaissance approfondie de l'histoire de la restauration des vitraux du Moyen Âge à nos jours;
- la fréquentation assidue des œuvres in situ et en atelier.

¹ http://www.corpusvitrearum.org/

2. Partenaires

Les chercheurs spécialistes du vitrail travaillent en liaison directe avec les services de l'État, tant en administration centrale (direction générale des patrimoines et de l'architecture : service du patrimoine², délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation) que dans les services déconcentrés (DRAC) en contribuant à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État (Livre I et Livre VI du code du patrimoine), et avec les collectivités territoriales, en particulier avec les services dédiés à l'Inventaire général du patrimoine culturel. Des liens étroits sont établis avec les entreprises spécialisées dans le domaine de la restauration.

3. Les modalités de saisine de l'expertise

3.1 Contribution à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les monuments historiques³

L'expertise de l'équipe Vitrail apporte une assistance technique et des conseils dans le cadre des travaux de restauration :

- contribution au diagnostic de l'état des vitraux avant leur restauration: histoire matérielle des vitraux et de leurs éventuelles transformations et restaurations, évaluation du degré d'authenticité, participation à l'identification des altérations;
- participation, en collaboration avec le LRMH, aux analyses et caractérisation des matériaux (verre, plomb, peintures, etc.), en vue de leur connaissance fondamentale et de leur conservation;
- participation comme conseil scientifique au déroulement des travaux et au comité scientifique constitué, le cas échéant ;
- réalisation, après restauration, des critiques d'authenticité finales pour enrichir les dossiers documentaires des ouvrages exécutés (DDOE) ou rapports d'intervention.

Dans ce cadre, les chercheurs spécialistes du vitrail sont sollicités par la DRAC (conservation régionale des monuments historiques) dès le début du processus.

3.2 Collaboration avec le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)

Au-delà des chantiers, l'équipe Vitrail collabore de manière permanente avec le pôle Vitrail du LRMH sur les programmes fondamentaux d'analyse des verres et des peintures dans un esprit de pluridisciplinarité.

L'équipe Vitrail contribue également à la **réorganisation du dépôt national des vitraux**, conservé par le LRMH dans les communs du château de Champs-sur-Marne: participation à l'identification des provenances dans le cas de la mise à jour de l'inventaire des biens, contribution à la stratégie de conservation et de sélection (retour des vitraux dans leurs lieux d'origine, dépôt dans d'autres institutions, organisation du dépôt, etc.).

² Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel (MIGOC), Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP), Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP)

³ Cf. <u>circulaire du 1^{er} décembre 2009 relative au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits.</u>

Dans ce cadre, l'équipe Vitrail est sollicitée par le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP).

3.3 Contribution à la reconnaissance de l'intérêt patrimonial des vitraux

L'expertise s'applique également à la veille du marché de l'art et au contrôle de la circulation des biens culturels

- avis sur les demandes de certificats d'exportation (catégorie 2 des biens culturels, Annexe 1 aux articles R. 111-1 du code du patrimoine);
- signalement des biens présents en vente.

Les constats d'état et les recherches de provenance donnent lieu à des rapports permettant d'instruire, le cas échéant, des acquisitions à l'amiable ou des revendications pour les biens relevant du domaine public.

Dans ce cadre, l'équipe Vitrail est sollicitée par la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP) ou peut être à l'origine de l'alerte.

Les chercheurs spécialistes du vitrail peuvent aussi être sollicités par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour l'instruction des dossiers de protection au titre des monuments historiques ou pour l'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable ».

3.4 Autres missions

- Contribuer à la formation des professionnels du patrimoine (conservateurs, architectes, ingénieurs, documentalistes...) et à la diffusion de l'information scientifique et technique dans ses domaines de compétence: saisine par la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), l'Institut national du patrimoine (INP), l'École de Chaillot...
- Rassembler les études scientifiques réalisées sur les vitraux afin de constituer des ressources utiles et aisément accessibles: publication des volumes du Corpus Vitrearum, alimentation des bases de données patrimoniales, pilotage de la recherche...
- Encourager, enseigner et encadrer la recherche sur le vitrail au sein d'un réseau de laboratoires d'universités, d'unités de recherches du CNRS, de services patrimoniaux ou d'institutions muséales.

4. Modalités de fonctionnement

Dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, les chercheurs spécialistes du vitrail mènent leurs travaux avec des sources de financements adaptées.

Dans le cas de déplacement sur site ou dans les lieux de recherche (archives, bibliothèques...), les frais de mission (déplacement et hébergement) sont à la charge du commanditaire de la mission.

Un ordre de mission devra être établi, en amont de la mission, selon les modalités de chaque commanditaire (applications *Chorus-DT* pour le ministère de la Culture et *Étamine-missions* pour le CNRS).

4.1 Signature de conventions d'études et de recherches

Dans le cadre de chantiers de grande ampleur nécessitant plusieurs déplacements ou la collaboration de plusieurs intervenants, les chercheurs spécialistes du vitrail au sein du Centre André-Chastel établissent des conventions pour chaque mission :

- à la demande des services de l'État (administration centrale et services déconcentrés) dans le cadre des opérations de diagnostic, d'expertise, ou de travaux pour tous les monuments historiques appartenant à l'État. À ce titre, l'équipe Vitrail réalise ou coordonne les études scientifiques nécessaires;
- à la demande des propriétaires des monuments historiques (collectivité territoriale, propriétaire privé), l'équipe Vitrail intervient dans le cadre de ses missions géographiques ou thématiques d'inventaire et d'étude (recensement);
- sur sa propre initiative dans le cadre de ses programmes de recherche, financés sur ses propres crédits. Dans ce cadre, sur la base de leur intérêt scientifique, des interventions ponctuelles d'études ou de recherche peuvent être réalisées sur tous les immeubles et objets mobiliers, qu'ils soient protégés (classés, inscrits) ou non au titre des monuments historiques.

4.2 Ressources extérieures

Les chercheurs spécialistes du vitrail peuvent répondre à des appels à projets (Agence nationale de la recherche, Sorbonne Université, appels à projets européens, etc.) ou monter et proposer des projets de recherche à des collectivités territoriales, propriétaires privés, entreprises, etc.

4.3 Bilan des interventions du Centre André-Chastel

À l'issue de chacune des missions d'expertise, le(s) chercheur(s) remet(tent) un bilan d'intervention, d'un volume variable en fonction de la mission et de sa complexité (2 pages maximum pour une expertise simple).

Ce bilan est remis au commanditaire de la mission et aux partenaires de l'opération. Un exemplaire est déposé à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP).

Paris, le 26 juin 2024

Le directeur général des patrimoines et de l'architecture,

Le délégué régional du CNRS,

Jean-François HEBERT

Christophe GIRAUD

Annexe - Coordonnées des chercheurs spécialistes du vitrail

Conservateurs du patrimoine mis à disposition du Centre André-Chastel Recensement et expertise pour le vitrail

	Missions transversales	Mission spécifique	Prénom Nom Courriel	Téléphone
Centre André-Chastel	Inventaires, recherches et études de cas en vue de la connaissance et de la conservation des vitraux, avec la contribution du Comité français du Corpus Vitrearum, veille sur le marché de l'art et avis sur les demandes de certificats d'exportation	Pilotage de la recherche sur le vitrail	Jean-François Luneau <u>jean-</u> <u>francois.luneau@sorbonne-</u> <u>universite.fr</u>	01 47 03 84 69
		Expertise vitraux France. Recensement des vitraux de Paris	Élisabeth Pillet elisabeth.pillet@sorbonne- universite.fr	01 47 03 85 50

Personnel CNRS mis à disposition du centre André-Chastel

	Missions transversales	Mission spécifique	Prénom Nom Courriel	Téléphone
Centre André Chastel Laboratoire de recherche en histoire de l'art UMR 8150 / CNRS – Sorbonne Université (faculté des Lettres) Galerie Colbert – 2, rue Vivienne – 75 002 PARIS	Inventaires, recherches et études de cas en vue de la connaissance et de la conservation des vitraux, avec la contribution du Comité français du Corpus Vitrearum	·	Karine Boulanger karine.boulanger@sorbonne- unversite.fr	01 47 03 84 53
Centre André Chastel Laboratoire de recherche en histoire de l'art UMR 8150 / CNRS – Sorbonne Université (faculté des Lettres) Galerie Colbert – 2, rue Vivienne – 75 002 PARIS	Inventaires, recherches et études de cas en vue de la connaissance et de la conservation des vitraux, avec la contribution du Comité français du Corpus Vitrearum		N.	N.